

LA FEMME ET LA PAIX

PAR AVRA I. THÉODOROPOULO

Il y a déjà quelques années que toutes les grandes organisations internationales des femmes ajoutent à leur programme de travail quelque activité pour la paix. Ainsi l'Alliance Internationale pour le suffrage des femmes, par sa commission nommée au Congrès de Paris, organise une Conférence d'étude pour la Paix à Amsterdam le 17 Nov. pour s'orienter elle-même dans les vastes problèmes de la paix et pour pouvoir prendre une attitude vis-à-vis de ces questions. Par cette manière d'agir et par le titre sans prétentions qu'elles donnent à cette conférence les femmes prouvent qu'elles, ont bien senti que la solution du problème de la paix ne ressort plus du domaine sentimental mais qu'il s'agit d'une question complexe qui est indissolublement unie avec les problèmes économiques internationaux et les rapports économiques entre les diverses nations.

C'est déjà un lieu commun que la femme veut la paix, que la femme qui crée la vie ne peut pas s'accorder avec la mentalité actuelle de l'humanité qui continue de croire que la guerre est le seul moyen effectif pour résoudre les litiges entre les nations. Pour l'homme, la guerre est aussi une espèce de sport. Mais pour la femme, à laquelle la guerre arrache ce qu'elle a de plus précieux, ses enfants la guerre est le plus grand crime collectif de l'humanité. Et cependant après vingt siècles de christianisme, d'une religion basée sur l'amour du prochain, les hommes n'ont trouvé d'autre solution dans leurs disputes que le carnage. Pourquoi ?

C'est justement ce pourquoi que viennent chercher les femmes en ce moment et elles le cherchent avec passion et douleur. Peut-être que cette passion et cette douleur les aideront à le trouver plus vite que les hommes. Car pour elles leur douleur sera plus puissante que la force des intérêts économiques qui sont tout-puissants dans l'état actuel. Le sentiment seul ne suffit pas pour résister à la pression des facteurs extérieurs. Mais le sentiment gardera toujours en éveil le besoin de la recherche jusqu'à ce que la solution soit trouvée.

Cet effort des femmes aura un avantage en plus sur celui des hommes : c'est que personne ne pourra douter de leur sincérité. Car c'est par cette recherche scientifique qu'elle espère assurer l'avenir de ses enfants.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE - MÉNAGER

Un projet de loi sur l'enseignement agricole post-scolaire vient d'être déposé à la Chambre. Il prévoit l'organisation de cours de deux ans obligatoires pour les enfants des villages ayant fini l'école primaire. Ces cours auront lieu le Dimanche et les autres fêtes. Grâce aux efforts de notre Ligue on a aussi introduit dans ce projet l'enseignement agricole-ménager pour les filles, on prévoit même la possibilité de l'organisation d'écoles spéciales ambulantes de cette branche si des organisations professionnelles économiques (coopératives, agricoles etc) ou autres, pourraient assumer la dépense nécessaire. Notre Ligue continuera ses efforts pour propager le besoin de cette instruction et faire organiser de ces écoles. Mais en même temps elle demande une reorganisation complète de l'enseignement à savoir : l'école unique du travail d'une durée de 8 ans. Différenciation de l'enseignement moyen avec l'introduction du gymnase agricole dans les milieux agricoles. Car elle croit que l'école doit subvenir aux besoins du peuple et préparer l'enfant à la vie.

TROIS PROJETS DE LOI CONCERNANT LE TRAVAIL

Le Ministère de l'Economie Nationale on a préparé trois projets de loi, concernant 1o) les accidents du travail. 2o) les maladies professionnelles et 3o) l'assurance contre le chômage. Dans les deux sont incorporées les Conventions Internationales de la C. I. T. correspondantes adaptées à la législation existante. Le troisième introduit pour la première fois en Grèce l'assurance obligatoire contre le chômage, prévoit l'organisation des bureaux de placement et en cas grave l'exécution de travaux publics pour l'emploi des chômeurs.

Comme ces projets concernent les ouvriers et les employés de deux sexes, Mme M. Svolou l'auteur de cet article tâche de faire valoir les points les plus essentiels et ceux qui portent du nouveau à notre législation tout en les critiquant sommairement parce qu'elle les trouve trop au dessous des exigences actuelles dictées par la justice sociale, et loin de correspondre au besoin immédiat d'une amélioration réelle du triste sort des travailleurs en Grèce.